



Document statistique n°2, vol 30

2020

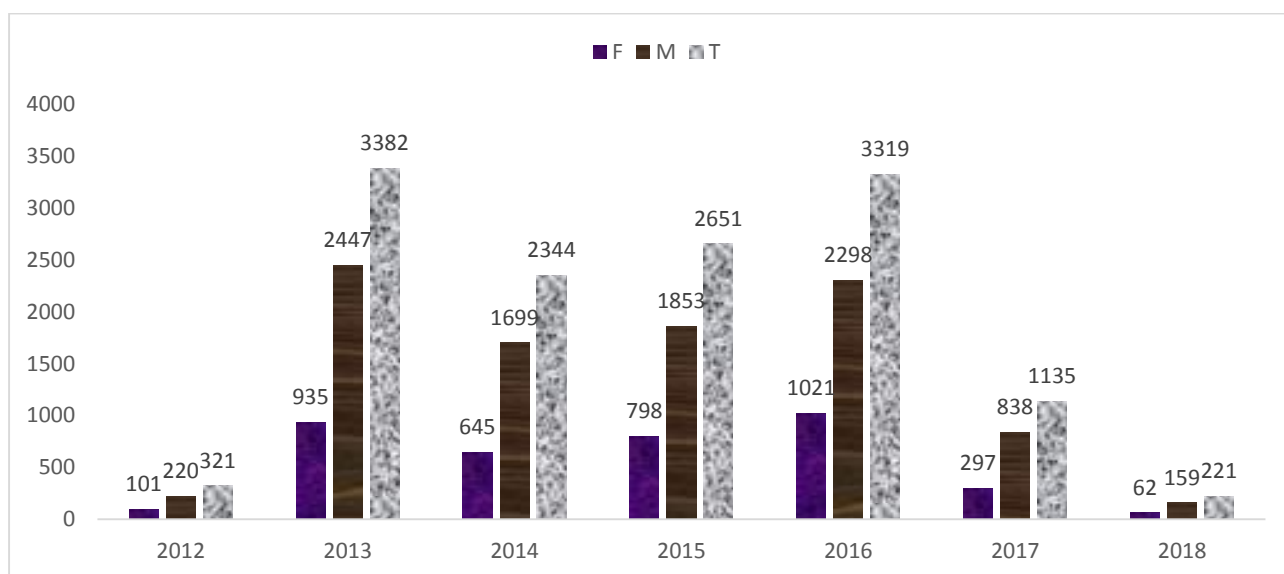
**Direction de la Programmation  
et de la Prospective**

\*\*\*\*\*

Service de la Gestion du Système  
d'Information

# Document statistique

Effectifs des agents admis à faire valoir leur droit à  
la retraite (2012-2018)





## Préface

La maîtrise de l'effectif des agents de l'État admis à faire valoir leur droit à la retraite permet de faire une gestion efficace et efficiente des ressources humaines et d'améliorer les services publics rendus aux citoyens. C'est dans ce cadre que le présent document statistique a été élaboré pour porter à la connaissance du public, les informations statistiques disponibles sur les effectifs des agents de l'État admis à faire valoir leur droit à la retraite et pour aider à la recherche dans différents domaines nécessitant lesdites données et surtout à la prise des décisions politiques.

La publication de ce document va contribuer au renforcement de la diffusion de l'information statistique et à toutes fins utiles.

Je témoigne ici ma satisfaction à tous les acteurs de la chaîne de production des statistiques pour les efforts consentis. Je les exhorte à plus d'entrain pour une meilleure visibilité du Ministère.

**Adidjatou A. MATHYS**



## Equipe de rédaction

### **Sous la supervision de :**

**Adidjatou A. MATHYS**, Ministre du Travail et de la Fonction Publique ;

### **Sous la coordination de :**

**Norbert Boccace KANHOUNON**, Secrétaire Général du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;

### **Sous la direction de :**

**Abdoulazize MALICK**, Directeur de la Programmation et de la Prospective ;

### **Rédacteur principal :**

**Paulin S. GNONLONFOUN**, Chef du Service de la Gestion du Système d'Information ;

### **Avec l'assistance technique de :**

**Ansbert Igor T. AHOKPE**, Directeur Adjoint de la Programmation et de la Prospective ;

**Joseph VODOUNNON** Chef de la Cellule Suivi-Evaluation des Projets/Programmes du ministère ;

**William ALIA**, gestionnaire de projets et programmes de la Cellule Suivi-Evaluation des Projets/Programmes ;

**Thierry OUSSA**, Chef du Service des Etudes et de la Prospective ;

**Biénas AZONDEKON**, Chef du Service de la Coopération Technique ;

**Sylvie HOUETO**, Chef du Service de la Cellule environnement et Genre ;

**Soulé SAMANI**, cadre à la DPP ;

**Spéro HINSON**, cadre à la DPP ;

**Noël BIGUEZOTON**, cadre à la DPP ;

**Aristide VITOLEY**, cadre à la DPP ;

**Simplice DELE**, cadre à la DPP ;

**Julienne ZINSOU BODE ZAMBA**, Secrétaire de la DPP ;

**Florentin AGBO**, personne d'appui à la DPP ;

**Alexandre SOGLAHOUN**, stagiaire à la DPP

**Sêtongnon Y. B. Yannick ADOHO**, Stagiaire à la DPP ;

**Fiacre GNIMAVO**, stagiaire à la DPP

## Sigles et abréviations

AN	Assemblée Nationale
CC	Cour Constitutionnelle
CES	Conseil Economique et Sociale
CS	Cour Suprême
MAEC	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
MAEIAFBE	Ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'extérieur
MAEP	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
MCAAT	Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme
MCMEJF	Ministère en Charge de la Microfinance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes
MCRI	Ministère Chargé des Relations avec les Institutions
MCTIC	Ministère délégué de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication
MCVDD	Ministère du Cadre de Vie et de Développement Durable
MDAEP	Ministère du Développement de l'Analyse Economique et de la Prospective
MDCCTIC/PR	Ministère Délégué auprès du Président de la République Chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication
MDCEMTMIP /PR	Ministère Délégué auprès du Président de la République Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et des Infrastructures Portuaires
MDGLAAT	Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire
MDN	Ministère de la Défense Nationale
ME	Ministère de l'Eau
MERP MEDER	Ministère de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables
MECESRS	Ministère d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MECGCCRPRNF	Ministère de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements. Climatiques du Reboisement de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières
MEF	Ministère de l'Economie des Finances



MEFPD	Ministère de l'Economie des Finances et des Programmes de Dénationalisation
MEHU	Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme
MEM	Ministère de l'Eau et des Mines
MEMP	Ministère des Enseignements Maternel et Primaire
MENC	Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication
MEPPBGDS	Ministère de l'Evaluation des Politiques, de la Promotion de la Bonne Gouvernance et du Dialogue Social
MEPPPD	Ministère chargé de l'Evaluation des Politiques Publiques et des Programmes de Dénationalisation
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MESTFP	Ministère des Enseignements Secondaires Technique et de la Formation Professionnelle
MFASSNHPTA	Ministère de la Famille, des Affaires Sociales de la Solidarité Nationale des Handicapés et des Personnes du Troisième Age
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MJL	Ministère de la Justice et de la Législation
MPD	Ministère du Plan et du Développement
MRAI	Ministère de la Réforme Administrative et Institutionnelle
MS	Ministère de la Santé
MSp	Ministère des Sports
MTC	Ministère du Tourisme et de la Culture
MICPME	Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises
MTFPAS	Ministère du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales
MTFP	Ministère du Travail et de la Fonction Publique
MTFPRAI	Ministère du Travail, de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et Institutionnelle
MTPT	Ministère des Travaux Publics et des Transports
MUHA	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Assainissement
PR	Présidence de la République



## Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des agents admis à faire valoir leur droit à la retraite par structure en 2012.....	9
Tableau 2 : Répartition des agents admis à faire valoir leur droit de retraite par trimestre en 2012.....	9
Tableau 3: Nombre de dossiers transmis avant et après départ à la retraite et délai d'envoi du dossier au CF en 2012 .....	10
Tableau 4 : Répartition des agents admis à faire valoir leur droit de retraite par structure en 2013.....	11
Tableau 5 : Répartition des agents admis à faire valoir leur droit de retraite par trimestre en 2013.....	12
Tableau 6: Nombre de dossiers transmis avant et après départ à la retraite et délai d'envoi du dossier au CF en 2013 .....	12
Tableau 7 : Répartition des agents admis à faire valoir leur droit de retraite par structure en 2014.....	13
Tableau 8 : Répartition des agents admis à faire valoir leur droit de retraite par trimestre en 2014.....	14
Tableau 9: Nombre de dossiers transmis avant et après départ à la retraite et délai d'envoi du dossier au CF en 2014 .....	14
Tableau 10 : Répartition des agents admis à faire valoir leur droit de retraite par structure en 2015.....	15
Tableau 11 : Répartition des agents admis à faire valoir leur droit de retraite par trimestre en 2015.....	16
Tableau 12 : Nombre de dossiers transmis avant et après départ à la retraite et délai d'envoi du dossier au CF en 2015 .....	16
Tableau 13 : Répartition des agents admis à faire valoir leur droit de retraite par structure en 2016.....	17
Tableau 14 : Répartition des agents admis à faire valoir leur droit de retraite par trimestre en 2016.....	18
Tableau 15 : Nombre de dossiers transmis avant et après départ à la retraite et délai d'envoi du dossier au CF en 2016 .....	18
Tableau 16 : Répartition des agents admis à faire valoir leur droit de retraite par structure en 2017.....	19
Tableau 18 : Nombre de dossiers transmis avant et après départ à la retraite et délai d'envoi du dossier au CF en 2017 .....	20
Tableau 19 : Répartition des agents admis à faire valoir leur droit de retraite par structure en 2018.....	21
Tableau 22 : Effectifs des agents admis à la retraite dont les dossiers sont transmis au Contrôle Financier de 2012 à 2018 .....	23



## Sommaire

Introduction.....	7
1. Méthodologie .....	8
2. Dossiers d'admission à la retraite traités en 2012 .....	9
3. Dossiers d'admission à la retraite traités en 2013 .....	11
4. Dossiers d'admission à la retraite traités en 2014 .....	13
5. Dossiers d'admission à la retraite traités en 2015 .....	15
6. Dossiers d'admission à la retraite traités en 2016 .....	17
7. Dossiers d'admission à la retraite traités en 2017 .....	19
8. Dossiers d'admission à la retraite traités en 2018 .....	21
9. Synthèse .....	23
Conclusion .....	25





## Introduction

Le Ministère du Travail et de la Fonction Publique a, entre autres, pour mission, la définition, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la politique de l'Etat en matière de travail, de fonction publique et de réforme administrative et institutionnelle conformément aux lois et règlements en vigueur en République du Bénin et aux visions et politiques de développement du Gouvernement.

Dans cette attribution, le ministère doit assurer la gestion de la retraite des agents de l'Etat. Plusieurs efforts sont fournis dans ce cadre.

Le présent document fait le point de traitement des dossiers des agents admis à faire valoir leur droit à la retraite et présente, par ministère et par sexe, le nombre d'agents de l'Etat admis à valoir leur droit à la retraite de 2012 à 2018. Il détaille enfin, le délai d'anticipation et de retard dans la transmission des dossiers au contrôle financier pour l'élaboration des carnets de pension desdits retraités.

## **1. Méthodologie**

La démarche méthodologique a été marquée par trois étapes essentielles à savoir : la recherche et la revue documentaires ; le traitement et l'analyse des données et la validation du document statistique.

### **✓ la recherche et la revue documentaires**

La phase de recherche documentaire a consisté en des échanges avec les différents acteurs de la Direction Générale de la Fonction Publique et des personnes ressources pouvant donner des orientations utiles sur les sources de données sur les agents de l'État admis à valoir leur droit à la retraite. Ce passage a permis de collecter les documents pouvant renseigner sur l'historique des agents retraités de l'administration publique.

La phase de la revue documentaire a consisté à regrouper les informations sur les effectifs, année par année et à les comparer. Après la vérification des données issues des différentes sources d'informations, les totaux sont présentés dans un tableau récapitulatif selon les modalités retenues.

### **✓ le traitement et l'analyse des données**

L'étape du traitement et de l'analyse des données a commencé par la saisie des données dans des classeurs Excel. Après cette étape les différents tableaux et graphiques ont été réalisés pour servir de base à l'analyse des données.

### **✓ la validation du document statistique**

La phase de validation a consisté à recueillir les observations de formes et de fond auprès des cadres (DPP et DGFP). La seconde étape de validation a été faite avec tous les acteurs du MTFP y compris les experts (personnes d'appui à la mise en œuvre des réformes du MTFP). Cette démarche a permis d'aboutir à la présente version du document statistique sur les effectifs des Agents civils de l'Etat admis à faire valoir leur droit à la retraite.



## 2. Dossiers d'admission à la retraite traités en 2012

Tableau 1 : répartition des agents admis à faire valoir leur droit à la retraite par structure en 2012.

Structure	Sexe		Total général
	F	M	
CS	0	2	2
MAEP	0	4	4
MCAAT	4	4	8
MCTIC	3	36	39
MDAEP	3	5	8
MDCEMTMIP/PR	0	1	1
MDN	0	1	1
MERPMEDEP	2	13	15
MEF	12	21	33
MEHU	1	5	6
MEMP	15	65	80
MESRS	0	4	4
MESTFP	9	18	27
MFASSNHPTA	12	2	14
MJL	1	0	1
MS	36	33	69
MTFP	0	1	1
MTPT	1	3	4
PR	2	2	4
<b>Total général</b>	<b>101</b>	<b>220</b>	<b>321</b>

**Source** : DRA/DGFP

**Interprétation** : de ce tableau, il ressort que les dossiers de 101 femmes et de 220 hommes sont transmis au Contrôle Financier dont 46% sont de MEMP et de MS.

Tableau 2 : répartition des agents admis à faire valoir leur droit de retraite par trimestre en 2012.

Sexe	Trimestre				Total général
	T1	T2	T3	T4	
F	14	55	18	14	101
M	33	75	32	80	220
<b>Total général</b>	<b>47</b>	<b>130</b>	<b>50</b>	<b>94</b>	<b>321</b>

**Source** : DRA/DGFP

**Interprétation** : le tableau ci-dessus montre que les dossiers envoyés au Contrôle Financier sont plus importants au cours du deuxième et du quatrième trimestre.

Tableau 3: nombre de dossiers transmis avant et après départ à la retraite et délai d'envoi du dossier au CF en 2012.

Sexe	Nombre de retraités dont le dossier est transmis avant sa date de départ à la retraite	Nombre de retraités dont le dossier est transmis après sa date de départ à la retraite	Différence entre la date de départ à la retraite et la date de transmission du dossier au contrôle financier (en jours)		
			minimum	maximum	moyen
F	29	72	1	894	104
M	63	157	25	2775	223
<b>Total</b>	<b>92</b>	<b>229</b>	<b>1</b>	<b>2775</b>	<b>186</b>

**Source** : DRA/DGFP

**Interprétation** : le tableau n°3 montre que 92 retraités ont eu leur dossier transmis au Contrôle Financier avant la date de leur départ à la retraite, soit 29%, contre 229 retraités dont les dossiers sont transmis après leur date de départ à la retraite. Le délai minimum d'envoi est 1 jour et maximum est 2 775 jours, soit 7 ans 7 mois et 6 jours. Les cas des délais les plus longs concernent les dossiers transmis au Ministère en charge de la fonction publique plus de quatre ans après les départs à la retraite des intéressés. On note néanmoins que le délai moyen d'envoi des dossiers est de 186 jours, soit 6 mois 5 jours.



### 3. Dossiers d'admission à la retraite traités en 2013

Tableau 4 : répartition des agents admis à faire valoir leur droit de retraite par structure en 2013.

Structure	Sexe		Total général
	F	M	
AN	0	3	3
CC	1	0	1
CES	0	1	1
CS	1	5	6
MAEIAFBE	5	21	26
MAEP	29	140	169
MCAAT	8	10	18
MCMEJF	5	4	9
MCRI	1	0	1
MCTIC	49	216	265
MDAEP	9	11	20
MDCEMTMIP/PR	0	2	2
MDGLAAT	10	16	26
MDN	0	2	2
MERPMEDE	0	24	24
MECESPS	5	27	32
MEF	76	125	201
MEHU	5	50	55
MEM	0	1	1
MEMP	399	1048	1447
MEPPBGDS	0	7	7
MESRS	37	85	122
MESTFP	103	383	486
MFASSNHPTA	13	11	24
MIC	10	17	27
MJL	13	10	23
MPD	0	1	1
MRAI	0	2	2
MS	128	124	252
MTFP	9	18	27
MTFPRAI	8	11	19
MTPT	4	52	56
MUHA	0	3	3
PR	7	17	24
<b>Total général</b>	<b>935</b>	<b>2447</b>	<b>3382</b>

**Source** : DRA/DGFP

**Interprétation** : du tableau n°4, on note que les dossiers de 935 femmes et de 2447 hommes ont été transmis au Contrôle Financier dont 50% sont de MEMP et de MS.

Tableau 5 : répartition des agents admis à faire valoir leur droit de retraite par trimestre en 2013.

Sexe	Trimestre				Total général
	T1	T2	T3	T4	
F	193	143	90	509	935
M	375	381	211	1480	2447
<b>Total général</b>	<b>568</b>	<b>524</b>	<b>301</b>	<b>1989</b>	<b>3382</b>

**Source** : DRA/DGFP

**Interprétation** : la majorité des dossiers des retraités sont envoyés au Contrôle Financier en 2013 au cours du quatrième trimestre

Tableau 6: nombre de dossiers transmis avant et après départ à la retraite et délai d'envoi du dossier au CF en 2013.

Sexe	Nombre de retraités dont le dossier est transmis avant sa date de départ à la retraite	Nombre de retraités dont le dossier est transmis après sa date de départ à la retraite	Différence entre la date de départ à la retraite et la date de transmission du dossier au contrôle financier (en jours)		
			minimum	maximum	moyen
F	352	583	0	2650	145
M	744	1703	0	5306	216
Total	1096	2286	<b>0</b>	<b>5306</b>	<b>198</b>

**Source** : DRA/DGFP

**Interprétation** : le tableau n°6 montre que 1096 retraités ont eu leur dossier transmis au Contrôle Financier avant la date de leur départ à la retraite, soit 32% de l'effectif de 2013 contre 2286 retraités dont les dossiers sont transmis après leur date de départ à la retraite. Le délai maximum est 5306 jours, soit 14 ans 6 mois et 12 jours. On note néanmoins que le délai moyen d'envoi des dossiers est de 198 jours, soit 6 mois 17 jours.



#### 4. Dossiers d'admission à la retraite traités en 2014

Tableau 7 : répartition des agents admis à faire valoir leur droit de retraite par structure en 2014.

Structure	Sexe		Total général
	F	M	
CS	1	2	3
MAEIAFBE	8	20	28
MAEP	25	93	118
MCAAT	5	11	16
MCMEJF	1	4	5
MCTIC	26	94	120
MDAEP	17	17	34
MDGLAAT	6	16	22
MDN	0	1	1
MERPMEDE	1	16	17
MECESPS	17	25	42
MECSCCRPNE	0	1	1
MEF	37	60	97
MEFPD	3	1	4
MEHU	0	1	1
MEMP	279	634	913
MEPPBGDS	2	13	15
MEPPD	3	1	4
MESRS	14	34	48
MESTFP	122	442	564
MFASSNHPTA	8	5	13
MIC	3	24	27
MJL	8	15	23
MS	46	74	120
MTFP	1	1	2
MTFPRAI	3	10	13
MTPT	6	46	52
MUHA	1	14	15
PR	2	24	26
<b>Total général</b>	<b>645</b>	<b>1699</b>	<b>2344</b>

**Source** : DRA/DGFP

**Interprétation** : ce tableau, nous montre que les dossiers de 645 femmes et de 1699 hommes sont transmis au Contrôle Financier dont 63% sont de MEMP et de MESTFP.

Tableau 8 : répartition des agents admis à faire valoir leur droit de retraite par trimestre en 2014.

Sexe	Trimestre				Total général
	T1	T2	T3	T4	
F	103	73	56	413	645
M	264	190	134	1111	1699
<b>Total général</b>	<b>367</b>	<b>263</b>	<b>190</b>	<b>1524</b>	<b>2344</b>

**Source** : DRA/DGFP

**Interprétation** : on note de ce tableau que les dossiers envoyés au Contrôle Financier sont plus importants au cours du premier et du quatrième trimestre.

Tableau 9: nombre de dossiers transmis avant et après départ à la retraite et délai d'envoi du dossier au CF en 2014.

Sexe	Nombre de retraités dont le dossier est transmis avant sa date de départ à la retraite	Nombre de retraités dont le dossier est transmis après sa date de départ à la retraite	Différence entre la date de départ à la retraite et la date de transmission du dossier au contrôle financier (en jours)		
			minimum	maximum	moyen
F	197	448	0	5523	205
M	431	1268	0	5798	263
<b>Total</b>	<b>628</b>	<b>1716</b>	<b>0</b>	<b>5798</b>	<b>248</b>

**Source** : DRA/DGFP

**Interprétation** : le tableau n°9 montre que 628 retraités ont eu leur dossier transmis au Contrôle Financier avant la date de leur départ à la retraite, soit 27%, contre 1716 retraités dont les dossiers sont transmis après leur date de départ à la retraite. Le délai maximum est 1926 jours, soit 5 ans 3 mois et 10 jours. On note que le délai moyen d'envoi des dossiers est de 248 jours, soit 8 mois 5 jours.





## 5. Dossiers d'admission à la retraite traités en 2015

Tableau 10 : répartition des agents admis à faire valoir leur droit de retraite par structure en 2015.

Structure	Sexe		Total général
	F	M	
AN	0	1	1
CES	1	3	4
CS	3	1	4
MAEIAFBE	6	19	25
MAEP	15	176	191
MCAAT	6	11	17
MCMEJF	2	1	3
MCRI	0	1	1
MCTIC	10	70	80
MDAEP	4	15	19
MDGLAAT	3	23	26
MDN	6	1	7
ME	1	0	1
MERPMEDE	1	11	12
MECESPS	2	15	17
MEGCRPRNF	0	2	2
MEF	1	0	1
MEFPD	28	55	83
MEMP	483	944	1427
MEPPBGDS	1	23	24
MESRS	13	52	65
MESTFP	70	200	270
MFASSNHPTA	11	6	17
MIC	5	20	25
MJL	18	14	32
MS	95	110	205
MTFPRAI	5	19	24
MTPT	1	37	38
MUHA	0	10	10
MICPME	0	1	1
PR	7	12	19
<b>Total général</b>	<b>798</b>	<b>1853</b>	<b>2651</b>

**Source** : DRA/DGFP

**Interprétation** : on retient du tableau n°10 que les dossiers de 798 femmes et de 1853 hommes sont transmis au Contrôle Financier dont 64% sont de MESTFP et de MEMP.

Tableau 11 : répartition des agents admis à faire valoir leur droit de retraite par trimestre en 2015.

Sexe	Trimestre				Total général
	T1	T2	T3	T4	
F	146	52	61	539	798
M	257	149	246	1201	1853
<b>Total général</b>	<b>403</b>	<b>201</b>	<b>307</b>	<b>1740</b>	<b>2651</b>

**Source** : DRA/DGFP

**Interprétation** : on tire de ce tableau que les dossiers envoyés au Contrôle Financier sont plus importants au cours du premier et du quatrième trimestre.

Tableau 12 : nombre de dossiers transmis avant et après départ à la retraite et délai d'envoi du dossier au CF en 2015.

Sexe	Nombre de retraités dont le dossier est transmis avant sa date de départ à la retraite	Nombre de retraités dont le dossier est transmis après sa date de départ à la retraite	Différence entre la date de départ à la retraite et la date de transmission du dossier au contrôle financier (en jours)		
			minimum	maximum	moyen
F	242	556	0	4355	229
M	468	1385	0	10233	320
Total	710	1941	<b>0</b>	<b>10233</b>	<b>294</b>

**Source** : DRA/DGFP

**Interprétation** : ce tableau montre que 710 retraités ont eu leur dossier transmis au Contrôle Financier avant la date de leur départ à la retraite, soit 27% contre 1941 retraités dont les dossiers sont transmis après leur date de départ à la retraite. Le délai maximum est 10 233 jours, soit 28 ans et 6 jours. Il est néanmoins à noter que le délai moyen d'envoi des dossiers est de 294 jours, soit 9 mois 21 jours.



## 6. Dossiers d'admission à la retraite traités en 2016

Tableau 13 : répartition des agents admis à faire valoir leur droit de retraite par structure en 2016.

Structure	Sexe		Total général
	F	M	
AN	1	0	1
CC	3	0	3
CES	0	1	1
CS	2	8	10
MAEC	2	19	21
MAEIAFBE	0	2	2
MAEP	15	114	129
MCAAT	2	3	5
MCTIC	1	7	8
MCVDD	3	15	18
MDAEP	0	1	1
MDGL	2	18	20
MDGLAAT	0	4	4
MDN	8	6	14
MEBPMEDER	0	1	1
MEEM	1	11	12
MEF	29	79	108
MEFPD	19	33	52
MEMP	701	1283	1984
MENC	9	52	61
MEPPBGDS	1	1	2
MESRS	8	51	59
MESTFP	72	313	385
MFASSNHPTA	0	1	1
MIC	9	47	56
MJL	1	11	12
MPD	3	9	12
MS	102	145	247
MTC	2	6	8
MTFPAS	22	27	49
MTFPRAI	0	3	3
MTPT	1	16	17
MUHA	1	1	2
PR	1	10	11
<b>Total général</b>	<b>1021</b>	<b>2298</b>	<b>3319</b>

**Source** : DRA/DGFP

**Interprétation** : de ce tableau, on retient que les dossiers de 1021 femmes et de 2298 hommes sont transmis au Contrôle Financier dont 71% sont de MEMP et de MESTFP.

Tableau 14 : répartition des agents admis à faire valoir leur droit de retraite par trimestre en 2016.

Sexe	Trimestre				Total général
	T1	T2	T3	T4	
F	118	50	64	789	1021
M	233	143	290	1632	2298
<b>Total général</b>	<b>351</b>	<b>193</b>	<b>354</b>	<b>2421</b>	<b>3319</b>

**Source** : DRA/DGFP

**Interprétation** : on note de ce tableau que les dossiers envoyés au Contrôle Financier sont plus importants au cours du troisième et du quatrième trimestre.

Tableau 15 : nombre de dossiers transmis avant et après départ à la retraite et délai d'envoi du dossier au CF en 2016.

Sexe	Nombre de retraités dont le dossier est transmis avant sa date de départ à la retraite	Nombre de retraités dont le dossier est transmis après sa date de départ à la retraite	Différence entre la date de départ à la retraite et la date de transmission du dossier au contrôle financier (en jours)		
			minimum	maximum	moyen
F	399	622	0	6362	190
M	702	1596	5	8438	264
<b>Total</b>	<b>1101</b>	<b>2218</b>	<b>0</b>	<b>8438</b>	<b>243</b>

**Source** : DRA/DGFP

**Interprétation** : ce tableau montre que 1101 retraités ont eu leur dossier transmis au Contrôle Financier avant la date de leur départ à la retraite, soit 33%, contre 2218 retraités dont les dossiers sont transmis après leur date de départ à la retraite. Le délai maximum d'envoi est de 8 438 jours, soit 23 ans 1 mois 7 jours. On note que le délai moyen d'envoi des dossiers est de 243 jours, soit 8 mois.



## 7. Dossiers d'admission à la retraite traités en 2017

Tableau 16 : répartition des agents admis à faire valoir leur droit de retraite par structure en 2017.

Structure	Sexe		Total général
	F	M	
AN	2	1	3
MAEC	5	13	18
MAEP	8	37	45
MCTIC	0	1	1
MCVDD	2	7	9
MDGL	0	1	1
MDN	1	1	2
MEEM	0	6	6
MEF	11	21	32
MEM	0	2	2
MEMP	210	566	776
MENC	2	17	19
MESRS	4	40	44
MESTFP	15	41	56
MIC	5	28	33
MJL	1	1	2
MPD	2	5	7
MS	23	32	55
MSP	0	3	3
MTC	1	8	9
MTFP	2	1	3
MTFPAS	2	5	7
PR	1	1	2
<b>Total général</b>	<b>297</b>	<b>838</b>	<b>1135</b>

**Source** : DRA/DGFP

**Interprétation** : on note du tableau n°16 que les dossiers de 297 femmes et de 838 hommes sont transmis au Contrôle Financier dont 68% sont de MEMP.



Tableau 17 : répartition des agents admis à faire valoir leur droit de retraite par trimestre en 2017.

Sexe	Trimestre				Total général
	T1	T2	T3	T4	
F	73	12	16	196	297
M	74	67	79	618	838
<b>Total général</b>	<b>147</b>	<b>79</b>	<b>95</b>	<b>814</b>	<b>1135</b>

**Source** : DRA/DGFP

**Interprétation** : de ce tableau on retient que les dossiers envoyés au Contrôle Financier sont plus importants au cours du premier et du quatrième trimestre.

Tableau 18 : nombre de dossiers transmis avant et après départ à la retraite et délai d'envoi du dossier au CF en 2017.

Sexe	Nombre de retraités dont le dossier est transmis avant sa date de départ à la retraite	Nombre de retraités dont le dossier est transmis après sa date de départ à la retraite	Différence entre la date de départ à la retraite et la date de transmission du dossier au contrôle financier (en jours)		
			minimum	maximum	moyen
F	38	259	25	3003	414
M	71	767	9	8668	651
<b>Total</b>	<b>109</b>	<b>1026</b>	<b>9</b>	<b>8668</b>	<b>591</b>

**Source** : DRA/DGFP

**Interprétation** : ce tableau montre que 109 retraités ont eu leur dossier transmis au Contrôle Financier avant la date de leur départ à la retraite, soit 10%, contre 1026 retraités dont les dossiers sont transmis après leur date de départ à la retraite. Le délai minimum d'envoi est de 9 jour et le maximum est de 8 668 jours, soit 23 ans 8 mois 24 jours. Mais, on note que le délai moyen d'envoi des dossiers est de 591 jours, soit 1 ans 7 mois 14 jours.



## 8. Dossiers d'admission à la retraite traités en 2018

Tableau 19 : répartition des agents admis à faire valoir leur droit de retraite par structure en 2018.

Structure	Sexe		Total général
	F	M	
CC	1	0	1
MAEC	0	4	4
MAEP	0	7	7
MCVDD	0	6	6
MDGL	0	2	2
MEF	6	20	26
MEMP	26	62	88
MENC	2	2	4
MESRS	2	22	24
MESTFP	7	13	20
MIC	0	6	6
MPD	0	2	2
MS	13	9	22
MTCS	2	2	4
MTFP	2	2	4
PR	1	0	1
<b>Total général</b>	<b>62</b>	<b>159</b>	<b>221</b>

**Source** : DRA/DGFP

**Interprétation** on note du tableau n°19 que les dossiers de 62 femmes et de 159 hommes sont transmis au Contrôle Financier dont 40% sont de MEMP.

Tableau 20 : répartition des agents admis à faire valoir leur droit de retraite par trimestre en 2018.

Sexe	Trimestre				Total général
	T1	T2	T3	T4	
F	8	5	8	41	62
M	29	7	20	103	159
<b>Total général</b>	<b>37</b>	<b>12</b>	<b>28</b>	<b>144</b>	<b>221</b>

**Source** : DRA/DGFP

**Interprétation** : on note du tableau n°20 que les dossiers envoyés au Contrôle Financier sont plus importants au cours du premier et du quatrième trimestre.

Tableau 21 : nombre de dossiers transmis avant et après départ à la retraite et délai d'envoi du dossier au CF en 2018.

Sexe	Nombre de retraités dont le dossier est transmis avant sa date de départ à la retraite	Nombre de retraités dont le dossier est transmis après sa date de départ à la retraite	Différence entre la date de départ à la retraite et la date de transmission du dossier au contrôle financier (en jours)		
			minimum	maximum	moyen
F	3	59	25	12254	899
M	3	156	0	3670	936
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>215</b>	<b>0</b>	<b>12254</b>	<b>926</b>

**Source** : DRA/DGFP

**Interprétation** : ce tableau montre que 6 retraités ont eu leur dossier transmis au Contrôle Financier avant la date de leur départ à la retraite, soit 3%, contre 215 retraités dont les dossiers sont transmis après leur date de départ à la retraite. Le délai maximum d'envoi est de 12 254 jours, soit 33 ans 6 mois et 20 jours avec un délai moyen d'envoi des dossiers de 926 jours, soit 2 ans 6 mois 15 jours.





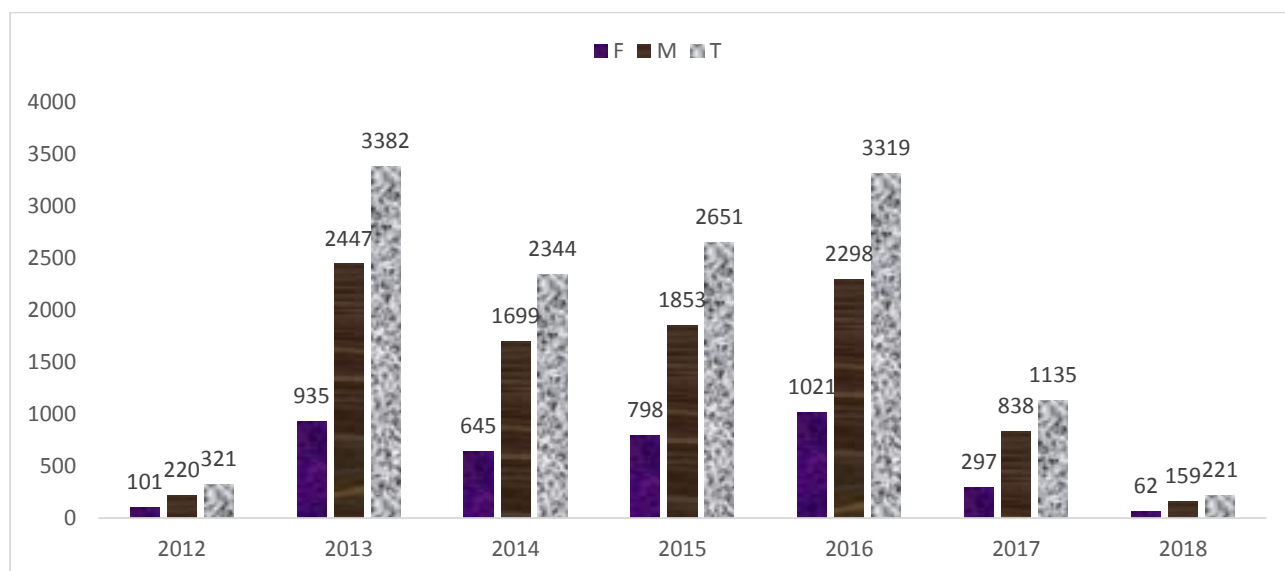
## 9. Synthèse

Tableau 22 : effectifs des agents admis à la retraite dont les dossiers sont transmis au Contrôle Financier de 2012 à 2018.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
F	101	935	645	798	1021	297	62
M	220	2447	1699	1853	2298	838	159
T	321	3382	2344	2651	3319	1135	221

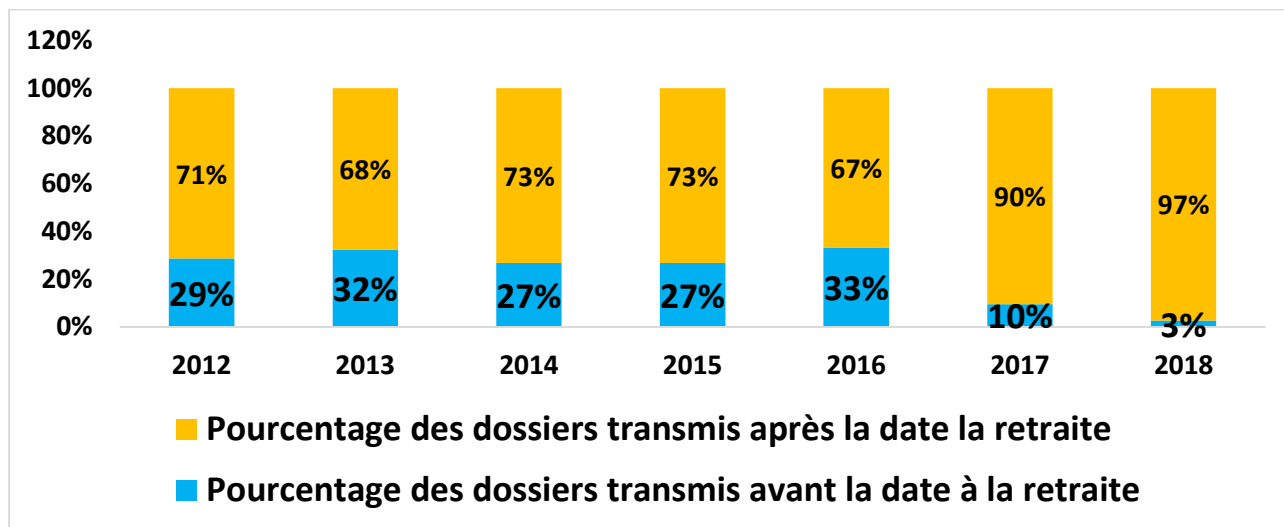
**Source** : DRA/DGFP

Graphique 1 : effectifs des agents admis à la retraite dont les dossiers sont transmis au Contrôle Financier de 2012 à 2018.



Le graphique montre que le nombre de dossiers soumis au Contrôle Financier est en dent de cire avec une augmentation importante en 2013 et une petite diminution en 2014 avant de bondir jusqu'en 2016 puis décroître considérablement de 2017 à 2018.

Graphique 2 : proportion des agents dont les dossiers sont transmis avant et après la date de départ à la retraite au Contrôle Financier de 2012 à 2018.



Le graphique montre que depuis 2012 à 2018, le pourcentage des dossiers transmis au Contrôle Financier après la date à la retraite est largement supérieur au pourcentage des dossiers transmis au contrôle Financier avant la date à la retraite.



## **Conclusion**

Le présent document statistique donne une vue chiffrée des interventions du MTFP de 2012 à 2018 sur les dossiers des agents admis à faire valoir leur droit de retraite. Mille neuf cent dix (1 910 Agents de l'Etat) ont, en moyenne, leur dossier transmis au Contrôle Financier et 28% avant la date départ à la retraite.



SGSI\_DPP\_2020

Le présent bulletin statistique peut être consulté sur le site  
[www.travail.gouv.bj](http://www.travail.gouv.bj)

Il est disponible au Secrétariat Général du Ministère (SGM) et à la  
Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP).



MINISTÈRE DU TRAVAIL ET  
DE LA FONCTION PUBLIQUE  
  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 907 Cotonou  
Tél: +229 21 30 25 70  
info@travail.gouv.bj  
www: travail-gouv.bj

